FICHE 10: Les Dépréciations sur TITRES

**Concept :**

Les immobilisations financières subiront le même examen que les autres immobilisations. Par exemple une action évaluée en classe 2 est achetée X€. Au 31 Décembre, nous devrons comparer ce cours d’achat avec le cours du 31 Décembre. Si ce cours a monté et que l’action a pris de la valeur, en vertu du principe de prudence nous n’enregistrerons pas de plus value potentielle.

Par contre si le cours a baissé, nous avons une perte potentielle que nous prendrons en charge sur l’exercice où elle est née par le biais de la dépréciation. La dépréciation est débitée au compte 6866 « dotations aux dépréciations des éléments financiers » par le crédit du compte 296, 297, ou 590, selon la nature des valeurs mobilières concernées.

A la clôture de chaque exercice :

* l’augmentation de la DP fait l’objet de la même écriture
* la diminution de la DP est débitée au compte 296, 297 ou 590 par le crédit du compte 7866 « reprise sur DP des éléments financiers »

Il est interdit de compenser des plus values et des moins values potentielles. Chaque titre sera traité séparément.

**Exemple (Mémento F Lefebvre):**

Des titres de participation acquis pour une valeur de 100 000 l’année n font l’objet en fin n d’une dépréciation de 50 000, portée à 60 000 en fin n+1. L’exercice N+2 ces titres sont vendus 120.

* **Exercice n :**

261 Titres de Participation 512 Banque

Achat 100 100

2961 Dépréciation 6866 Dotation DP Fin

Constatation de la DP 50 50

**Exercice n+1 :** Augmentation de la DP

2961Dépréciation 6866 Dotation DP Fin

50

10 10

60

* **Exercice n+2 :** Annulation de la DP

2961Dépréciation 7866 Reprise sur DP financier

60

60 60

60 60

261 Titres de Participation 6756 VEAC

100

100 100

512 Banque 7756 PCEAC

120 120